

Province de Québec
M.R.C. de Bellechasse
PAROISSE DE LA DURANTAYE

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière,

Que le Conseil, lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2017, a adopté les règlements suivant:

Règlement no. 2017-299

“Règlement no. 2017-299 déterminant les taux de taxes et les tarifs pour l’année financière de 2017”

Règlement no. 2017-300

“Règlement no. 2017-300 modifiant le règlement no. 2015-282 concernant la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés”

Que ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal, sis au 539, rue du Piedmont à La Durantaye, aux heures normales d’ouverture du bureau, soit les lundis, mercredis et vendredis, de 9h00 à 12h00 (midi) ou sur le site Internet de la municipalité au munladurantaye.qc.ca .

Donné à La Durantaye, ce 20 janvier 2017.

